

Comité de pilotage

Compte-rendu de réunion du 13 octobre 2021

Objet : **Angers - CP**
Opération de construction d'un établissement pénitentiaire de 850 places

Lieu de la réunion : Préfecture

Participants

PREFECTURE	Préfecture
	Préfet
	Secrétaire générale
DDT	Direction Départementale des Territoires
	Directrice adjointe
	Chef de Service Urbanisme Aménagement Risques
Grands élus	Grands Elus
	Collaboratrice
CD	Conseil Départemental
	1 ^{er} vice-président
ALM	Angers Loire Métropole
	1 ^{er} vice-président
	Directeur de Cabinet
Loire Authion	Ville de Loire Authion
	Maire
Trélazé	Ville de Trélazé
	Maire
CA	Chambre d'Agriculture
	Président
DAP	Direction de l'Administration Pénitentiaire
	Chef de service PS3
DISP	Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires
	Directrice
APIJ	Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice
	Directeur opérationnel
	Directeur de programme
CNDP	Commission Nationale du Débat Public
	Garant



Ordre du jour

- Accueil– tour de table des participants
- Présentation des études préalables
- Point sur la recherche foncière
- Prochaines échéances
- Conclusion de la réunion

Synthèse des échanges

En ouverture de la séance, M. le Préfet a relevé que le projet a évolué. Les représentants d'ALM, les élus locaux la préfecture, et l'APIJ ont visité le 30 septembre un terrain privé répondant mieux aux fonctionnalités attendues. Les échanges in situ ont permis à chacun de bien comprendre les enjeux.

1. Définition de l'établissement

Le projet est un établissement à sécurité renforcée de 850 places intégrant notamment des détenus de maison d'arrêt homme (790 places) et femme (60 places), pas de quartier pour mineurs.

Le quartier de semi-liberté (QSL) est conservé en centre-ville, rue Giran.

2. Présentation des sites

La présentation est une étude comparative des deux sites sur une modélisation à 850 places avec des bâtiments en R+3 + combles (Cf. support de présentation en PJ).

La variante V3 de l'implantation sur le domaine Levavasseur, avec empiètements sur des terrains agricoles plus au sud à définir, est validée en séance à l'unanimité.

Remarques complémentaires apportées pendant la présentation :

- ABF (courrier) : Il faut que l'implantation prenne en compte les éléments de paysages existants pour conserver des arbres de grande taille à l'horizon 5-10 ans puis 15-20 ans.
- Réseaux : une canalisation d'irrigation en eau brute du SIV passe dans le secteur des Landes.



- Trafic RD 347 : les communes desservies par l'axe demandent au représentant du CD 49 que soient étudiés des travaux d'amélioration de la voie visant à réduire les effets actuels de saturation du trafic qui pourraient exacerber les convois d'extraction de détenus à partir de la mise en service de l'établissement.

Synthèse des deux sites :

Le site appelé "Les Landes" est plus propice à la réalisation de l'établissement.

3. Concertation

Pour faciliter la compréhension de tous sur le site unique retenu pour mener la concertation publique, il est proposé que le projet d'emprise soit baptisé "**Angers – les Landes**".

M. Serge QUENTIN a été désigné par la CNDP comme le garant de la procédure de la concertation publique.

La concertation a commencé avec des entretiens informatifs menés par l'APIJ et/ou le garant auprès des premiers impliqués.

Son périmètre restreint intègre les bourgs et hameaux des communes concernées dans un périmètre de 1 à 2 kilomètres autour du projet (périmètre précis à venir à l'étude avec le garant).

Son périmètre élargi est entendu aux communes d'Angers, Trélazé, Loire-Authion, Saint-Barthélemy-d'Anjou.

La concertation continuera par le temps fort de la consultation publique sur 6 semaines – de mi-janvier à fin février 2022 – avec des permanences dans les communes citées supra.

Il sera proposé un communiqué de presse à la préfecture pour lancement de la publicité à réaliser au moins 15 jours avant le début de la consultation du public.

Remarques complémentaires apportées pendant la présentation :

- Les documents d'information édités pour la concertation devront présenter les études ayant conduit au changement de site.

4. Prochaines échéances

Prochain comité de pilotage : 22 décembre 2021

* *

*